

Synthèse des motions du Collectif enseignants et personnels du département de science politique sur la validation du semestre (motions des 30 mars et 4 avril 2016)

Le collectif rappelle le principe de non-pénalisation de tou-te-s les étudiant-e-s, mobilisé-e-s ou non.

Pour tenir compte du mouvement en cours, des **modalités de validation alternatives** sont mises en place dans les différents cours composant la formation, de manière adaptée au type d'enseignement et au niveau d'études concerné. Ces modalités alternatives respectent les principes suivants :

- 1) il suffit d'une seule note pour valider chaque EC.
- 2) la note de contrôle continu, si elle a été obtenue, pourra servir à cette validation ; l'obtention d'une 2e note ou le remplacement de cette note par un autre rendu reste possible (mais non obligatoire), si l'étudiant-e le souhaite.
- 3) **le volume des travaux demandés et des (mini-)mémoires ou « papers 1 » sera adapté** pour tenir compte du contexte de mobilisation.
- 4) **tou-te-s les étudiant-e-s ayant effectué le travail demandé obtiendront la validation du cours concerné** (soit 10/20 minimum).
- 5) S'il n'a pas déjà été validé, le « Paper 2 » de M1 est remplacé par la note du cours dans lequel le Paper 2 devait être effectué.

Ces modalités préservent la possibilité d'utiliser la **semaine des examens** (oraux ou écrits) pour la validation des cours. Les étudiant-e-s qui préfèrent utiliser cette semaine pour valider leurs EC plutôt que d'opter pour le rendu d'un autre type de travail (ou qui souhaitent obtenir une 2^e note pour améliorer leur moyenne) pourront donc le faire.

Le contrôle des connaissances ne peut porter que sur les cours ayant eu lieu avant le début du mouvement et/ou sur l'analyse politiste de dimensions du mouvement en cours.

Ces modalités s'appliquent également aux étudiant-e-s salarié-e-s ou stagiaires.

La session des rattrapages se tiendra ensuite, comme il est légalement obligatoire, dans le respect des principes énoncés ci-dessus.

Il est rappelé que les enseignant-e-s continuent d'assurer normalement le suivi des étudiant-e-s lors de leurs permanences. Merci de prendre contact avec les enseignant-e-s pour toute question.